

Bonjour, vous allez bien ?

Moi ça va pas fort... J'ai peur. Le séparatisme est en marche, j'entends le bruit lourd de ses gros sabots...

En effet, la loi Molac, ou « Loi relative à la protection patrimoniale et à la promotion des langues régionales », a été promulguée le 21 mai dernier.

Marianne est en danger !

Cette loi encourage l'enseignement, mais aussi la signalétique, en langue régionale : breton, basque, alsacien-mosellan, occitan... Les citoyens des régions concernées pourront avoir des panneaux bilingues, des documents institutionnels aussi, si leurs élus le décident. De plus, *dins l'educacion publica, los cursus bilingües seràn acceptats, e se una comuna n'ofrís pas cap de curs en lenga regionala, aurà de pagar per los enfants escolaritzats a l'autre costat per poder estudiar, inclús dins lo privat. Cent vint-i-un mil estudiants estudian una lenga regionala, d'entre eles quatorze mil en immersion: quatre mil en basc, quatre mil en breton, tres mil huèch cents en occitan.*

J'ai besoin d'une petite pause... Le bilinguisme, c'est comme le vélo en côte : ça s'oublie pas, mais il vaut mieux être bien entraîné...

Certains députés de la majorité, un peu plus jacobins que les autres, et vraisemblablement pilotés par le ministre de l'Education Nationale, ont saisi le conseil constitutionnel, qui n'a retoqué que deux mesures, au motif que selon l'article 2 de la constitution « *La lenga de la Republica es lo francés.* » Par conséquent, l'enseignement immersif est interdit dans le public, qui doit offrir au moins 50% d'apprentissages dans la langue dominante. Et les signes diacritiques non français restent interdits dans les prénoms officiels, comme les accents sur les i, qui ne prendront que des points, ou le tildenn breton, considéré comme étranger parce qu'identique au tilde espagnol, ce qui outre les bretons.

Totun podèm saludar aquí un grand avançament per las lengas regionalas, minoritàrias, mespresadas, malmenadas dempuèi gaireben cent cinquanta ans e lo triomf de la Tercera Republica.

On peut d'autant plus le dire que le contraste est frappant avec le discours porté sur d'autres langues minoritaires, pourtant parlées par des millions de citoyens... Le 18 février 2020, à Mulhouse, le Président de la République a annoncé la fin des

ELCO, ou enseignements des langues et cultures d'origine, à savoir *'arabi, türkçe, italiano, español, portuges, srpski*, suivis par 88000 élèves dans l'enseignement public, en plus des cours obligatoires, et à des horaires souvent dissuasifs. Ils seront remplacés par des EILE, enseignements internationaux en langue étrangère. *Segur, aquò sona melhor e mai neutre. Mas se pòt remarcar qu'aquesta reforma èra ja decidida abans dos mil dètz e sèt, e que s'interroga de l'urgència d'aquesta declaracion...* Il y avait peut-être d'autres fièvres à soigner, plus brûlantes que le séparatisme, tout juste deux semaines avant que Mulhouse ne devienne le premier cluster français de covid-19.

L'intérêt d'une telle annonce est de montrer qu'on est là pour lutter contre le « communautarisme » dans les écoles de la République. Il y aurait urgence à régler ce problème des 48000 élèves apprenant l'arabe... qu'ils parlent déjà à la maison... Mais pas question qu'ils le parlent avec Marianne ! Pouah, quelle vieille mégère, cette Marianne qui invite les enfants à goûter, mais leur interdit de parler, de sentir et de blaguer comme ils l'entendent ! Pas étonnant que certains aient envie de renverser le buffet !

Pourquoi donc une telle différence de traitement entre langues régionales et langues d'origine ? Marianne nous avait habitués à être sévère, mais juste... *Perque las lengas regionalas n'an pas d'Estat? Es possible, mas aquel procès dels bi-nacionals sus l'idèa d'una lealtat incompleta a la Republica rememora los episodis dolorosos del sègle passat... Lo judeo-bolchevik es remplaçat del islamo-esquerrist !*

Alors parce que les langues régionales risquent de disparaître ? Sans doute que Marianne n'a pas la conscience tranquille... Mais la loi s'adresse aussi aux différents créoles, au mahorais, aux langues kanaks et polynésiennes. *E sa se pa ti lang k ap disparèt sa, non ! Se milyon moun, milyon sitoyen ki kann parle lang yo chak jou, ak fanmi, nan travay, nan lwazir, nan rezo sosyo... pa gen yon ti risk komuntarism isit ? Mwen pa komprann sa, non !*

Peut-être que Marianne fait tout simplement, tout naturellement la différence entre des langues autochtones et des langues étrangères sur le territoire national ? La loi Molac, qui parle d'un « patrimoine » linguistique à préserver, va dans ce sens. Mais qui est autochtone, en Europe ? Les Romains ? Les prétendus

Gaulois, qui parlaient toute une variété de langues ? Le français n'est pas autochtone ici, pas plus qu'aux Amériques ou dans le Pacifique. En fait, une langue autochtone, c'est un fantasme, un mythe qui rêve un monde figé... Une langue est un moyen de communication, et à ce titre elle est vivante, dynamique, versatile. Y compris chez les « autochtones » : même les Inuits, même les tribus d'Amazonie ou de Bornéo doivent inventer des mots et changer leur langue pour désigner les réalités nouvelles qu'ils rencontrent, comme le réchauffement climatique, les méga-feux, les palmiers à huile, la cigarette ou le fusil automatique.

Parler de patrimoine, comme le font Marianne et l'UNESCO, c'est ouvrir la porte à la folklorisation, à la réification de la langue et de la culture. C'est vrai pour la gastronomie : ça intéresse qui le label « patrimoine mondial » sur la blanquette de veau, si on bouffe tous des tacos ? C'est vrai pour les langues régionales : peut-on vraiment ressusciter une langue, quand la société qui l'utilisait a disparu ? Peut-on ressusciter des langues spécialisées dans des choses aussi désuètes que la vie paysanne, la religion, ou l'amour ? Comment dit-on « *chief happiness manager* », « *open space* » en basque ? Parlera-t-on bientôt *de la disruption de las start-ups que upgradan lo procès* ?

Le député Molac estime nécessaire, je cite, « dans le monde qui sera le nôtre, de maîtriser une langue régionale, le français et une ou deux langues internationales ». On a hâte de voir ça, mais on peut regretter alors que Marianne censure l'arabe, une langue internationale, alors que « dans le monde qui sera le nôtre », le français sera peut-être une langue régionale ! On le voit tous, le français se retrouve provincialisé au moins depuis 1945, il subit ce que les langues régionales ont subi à partir du XIII^e siècle, le monde néo-libéral en a décidé ainsi. L'antidote à cette disparition des langues, plus que la notion de patrimoine, c'est peut-être la « créolisation » chère à Edouard Glissant, le métissage, la rencontre, mais dans la conscience et le respect de ce que chacun apporte, qu'il soit esclave africain, troubadour languedocien, philosophe parisien, ouvrier kabyle ou informaticien de la Silicon Valley. La créolisation... un rêve, une réalité, ou un peu des deux ?